

déi Lénk

Motion

2

Luxembourg, le 8 juin 2022

Dépôt : Myriam Cecchetti

Interpellation au sujet des
inégalités scolaires

La Chambre des Députés,

Considérant que le plurilinguisme et une grande diversité ethnique caractérisent la population scolaire luxembourgeoise ;

Considérant que l'apprentissage obligatoire de trois langues officielles est un marqueur d'exception du système scolaire luxembourgeois et de la culture du pays ;

Considérant que l'apprentissage obligatoire de trois langues étrangères constitue aussi bien un obstacle dans la poursuite de leur carrière scolaire pour beaucoup d'élèves ;

Considérant le modèle des écoles publiques internationales, où les élèves peuvent opter pour une alphabétisation en allemand, en français, en anglais ou encore en portugais pour certaines écoles ;

Considérant que le modèle des écoles publiques internationales permet également aux élèves du secondaire de poursuivre leur cursus dans la langue de leur choix parmi une offre linguistique plus différenciée incluant, le français, l'allemand et l'anglais ;

Considérant que le modèle des écoles publiques internationales est actuellement l'objet d'études et d'évaluations menées par l'université du Luxembourg ;

Considérant le nombre croissant d'élèves inscrit.e.s dans les écoles publiques internationales ;

Considérant l'extension de l'offre d'écoles publiques internationales à travers le pays ;

Invite le gouvernement,

- à tirer des conclusions du rapport d'évaluation des écoles internationales publiques en cours d'élaboration avant de n'agir plus loin en faveur d'une extension de l'offre d'écoles publiques internationales ;
- à harmoniser le système scolaire luxembourgeois en appliquant un même modèle d'apprentissage diversifié des langues à l'ensemble des écoles publiques luxembourgeoises ;

Myriam Cecchetti

Nathalie Oberweis